

Mon avis est , que les suites pourroient être très-  
préjudiciables à la santé desdits prisonniers , en for-  
de quoi je signe le présent.

J. B. RIEUTORD.

*Aux Trois Rivières , le 15 Août 1790.*

F I N.

P. S. L'Auteur ayant appris qu'en conséquence du  
désastre qu'il vient de décrire , quelques actions en dommage  
avoient été portées dans la Cour des plaidoyers-Communs ,  
promet au Public un recueil de ce qui en pourra résulter  
de plus important & de plus curieux. Dans une affaire  
où la sûreté individuelle & publique est si intéressée , l'Au-  
teur croit devoir au Public de lui présenter jusqu'à la  
moindre circonstance qui lui soit relative. L'Auteur a  
juré devant l'Autel sacré de la Liberté , de ne jamais  
voir impunément tyranniser ses compatriotes & sa Nation.  
Malheur aux Tyrans ! . . . — Malheur , sur-tout ,  
aux hommes injustes qui les favoriseroient ! . . . . . Si  
le Ciel refuse ses foudres , pour les écraser , la postérité  
ne refusera pas ses anathèmes.